



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### Rapport de la commission ad-hoc sur le rapport-préavis 76/24

#### « Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET) »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Madame Marina Parashkevova et de Messieurs Sébastien Rumley (président), Benjamin Chassot, Marco Generoso et Karim Kellou, s'est réunie le 5 février 2025 (4 membres présents, un membre ayant eu un empêchement). Elle a rencontré Mme Alice Durnat-Levi, Municipale.

La commission s'est entretenue avec Mme la Municipale sur différents aspects du document. La commission a noté tout d'abord que formellement, le préavis ne contient que deux pages, qui introduisent le document « Concept Energétique Territorial Prangins ». Le CET, en soi, n'est pas un rapport-préavis, et il est fourni ici en annexe.

Mme Durnat a tout d'abord rappelé la raison d'être de ce document. Dans le domaine de la planification énergétique, la Municipalité avait la volonté de réaliser une étude sur les perspectives de chauffage à distance (CAD) dans la commune. Cependant, le Canton a exigé qu'un Concept Energétique Territorial (CET) soit réalisé dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (PACom). La Municipalité a commandé la réalisation du CET pour répondre aux deux besoins.

Mme Durnat a souligné que le CET est un document stratégique à long terme, et qu'il ne répond pas à toutes les questions plus opérationnelles qui se posent pour le CAD. Une autre étude plus détaillée, pour le CAD spécifiquement, a donc été demandée depuis au bureau d'ingénieurs Weinmann-Energies. Cette seconde étude pourra néanmoins se baser sur les analyses et conclusions du CET.

Le choix du mandataire (Weinmann-Energies) s'est imposé car il est aussi mandaté par la Ville de Nyon, connaît donc bien les spécificités de la région, et offre ainsi des synergies. Cette étude sur le CAD spécifiquement a été devisée à CHF 46'375 TTC (subvention cantonale de 60% à déduire), montant qui a été accepté dans le budget 2025.

La commission note que le document CET est daté de novembre 2023. Il ne pouvait cependant être rendu public puisque faisant partie de la documentation nécessaire à l'étude préalable du projet de PACom par le Canton. En août 2024, suite à la confirmation donnée par le Canton que le CET présenté répondait aux attentes, la Municipalité a formellement approuvé le CET. Par ce rapport-préavis, elle en donne connaissance aux membres du conseil.

La commission a souligné la profondeur d'analyse du document. Il ne répond certes pas à toutes les questions, mais comme le mentionne la Municipalité dans le rapport-préavis, le

CET est un outil parmi d'autres. D'autres documents et planifications devront être réalisés ces prochaines années pour concrétiser la direction ici donnée, et plus généralement pour relever les nombreux défis énergétiques qui se profilent pour les 30 prochaines années.

La commission observe que la Municipalité, dans le rapport-préavis lui-même, reprend à son compte cinq recommandations sur la base du CET. La commission appuie ces recommandations.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre acte de la décision suivante :

Le conseil communal de Prangins

vu le préavis 76/24 « Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET) »  
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet  
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis No. 76/24 « Réalisation d'un concept énergétique territorial (CET) »

Prangins, le 22 février 2025

Les membres de la commission :

Marina Parashkevova

Benjamin Chassot



Sébastien Rumley (président)

Marco Generoso

Karim Kellou